

**RAPPORT N° 99/7-18  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,  
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

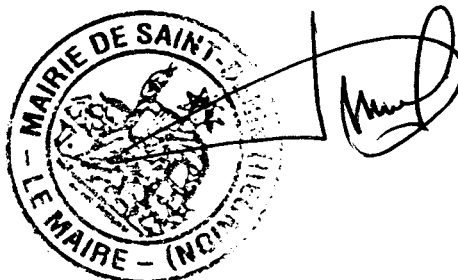
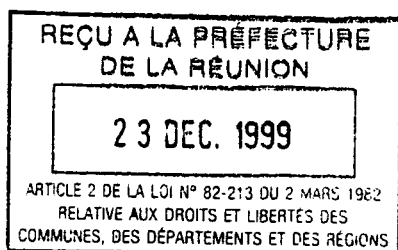
Conformément aux Articles L. 332-6 et R. 332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement desdites voies mentionnées au tableau joint en annexe.

Je vous demande donc :

- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants concernant les parcelles mentionnées en annexe ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant ;
- de m'autoriser également à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**



DELIBERATION N° 99/7-18  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 14 décembre 1999

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,  
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/7-18 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Aménagement ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition, dans la limite de 10 % de la superficie des terrains faisant l'objet d'un permis de construire mentionnés en annexe et concernés par la création, l'élargissement ou le redressement de voies publiques et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

**ARTICLE 2**

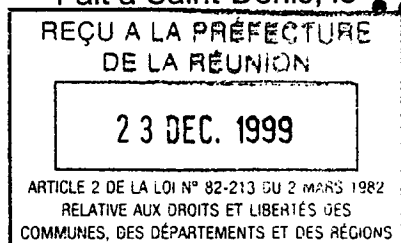
Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 22 DEC. 1999

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,  
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES

Références cadastrales	Situations	Propriétaires
AP 194-195	Rue du Butor 97490 SAINTE-CLOTILDE	SEMADER
AT 525	78 Rue Philibert 97400 SAINT-DENIS	Marie Jeanne CONDAPANAIKEN
AZ 504	45 Avenue de Lattre de Tassigny 97490 SAINTE-CLOTILDE	Société Compagnie Automobile de Transport
BD 255	Rue Méziaire Guignard 97490 SAINTE-CLOTILDE	SCI Les Jonquilles
BE 26	87 Rue Lory-les-Bas 97490 SAINTE-CLOTILDE	SIDR
BZ 321	46 Chemin de la Vigie 97417 LA MONTAGNE	Jacqueline GUERIN
CD 23	Chemin du Ruisseau Blanc 97417 LA MONTAGNE	François METTE
CD 193	71 Chemin des Poinsétias 97417 LA MONTAGNE	Etienne CHEFIARE
CD 797 800-804	7 lieu-dit Ruisseau Blanc Lotissement La Source 97417 LA MONTAGNE	Armand TANTALIDES
CD 858	Chemin des Poinsétias PK 10 97417 LA MONTAGNE	Jacky HOAREAU
CT 632	Route du Piton Bois-de-Nêfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	René Claude HOARAU
CT 1071	Lotissement Les Mûriers Piton Bois-de-Nêfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	Gladys ETHEOCLE
EH 67	Chemin des Brises 97417 LA MONTAGNE	Gérard GRENOUILLER
ER 167 p	Rue Jacob 97400 SAINT-DENIS	Jean François PAYET
HB 347	19 Ruelle Tamarin Montgaillard 97400 SAINT-DENIS	Jean Michel RIVIERE
HN 39	Chemin Ylang-Ylang 97490 SAINTE-CLOTILDE	Max BEGUE
HN 188	13 Chemin des Jacinthes Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Société COMAFI

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,  
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

2/2

Références cadastrales	Situations	Propriétaires
HN 270	Rue des Anémones Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Max PAYET
HO 368-140	88 bis Route des Ananas 97490 SAINTE-CLOTILDE	Jean Bernard GUICHARD
HO 373	4 Chemin des Pruniers 97490 SAINTE-CLOTILDE	Max André BOYER
HS 42	55 Route du Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Jean Claude HUBERT
HW 291	2 bis Chemin des Gréviléas La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	René SAUTRON
IC 20	2 Chemin des Cocotiers La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Corinne TECHER
ID 123-124	22 Chemin Bois-Rouge La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Pascal RENAUDIERE de VAUX
IH 87	16 Chemin des Letchis La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Edmond ARMOUDOM
IM 47	49 Route Jules Reydellet La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Marie Thérèse BRUNEAU
IM 93	10 Sentier Canal Bellevue La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Rosaire BOYER
IM 95	69 bis Chemin des Letchis La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Pradeep MAHADOO

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du mardi 14 décembre 1999  
et annexé à la Délibération n° 99/7-18

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

